

# Conditions Générales d'Utilisation

<https://info-reglementaire.proagri.fr/>

Version 1.0 – Cette version est applicable à partir du 02/03/2023.

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après « **CGU** ») ont pour objet de définir les règles d'utilisation du Site Internet <https://info-reglementaire.proagri.fr/> édité par les CA.

Les CGU sont consultables à tout moment via le lien « **CGU** » présent sur toutes les pages du Site Internet.

La consultation du Site Internet par l'Internaute est libre et l'accès aux services déployés à partir du Site Internet sont subordonnés au respect intégral des présentes CGU.

## ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Dans les présentes CGU, chacun des termes définis ci-après s'entend au sens de la définition qui suit, qu'il soit au pluriel ou au singulier :

- « **Site Internet** » : site internet <https://info-reglementaire.proagri.fr/> choisi comme support par les CA pour exercer leur Mission de service de public s'inscrivant dans le cadre des lois n° 2018-727 et n° 2022-217 et librement accessible aux Internautes pour leur permettre de consulter les Fiches.

- « **Mission de service public** » : mission d'information réglementaire confiée aux CA par l'article 2 de l'ordonnance n° 2019-59 du 30 janvier 2019 relative à l'exercice et au transfert, à titre expérimental, de certaines missions dans le réseau des CA, à savoir de délivrer « *aux exploitants agricoles, dans chaque département, une information à caractère général sur la réglementation relative à l'identification des animaux, à la santé et à la protection animales, à la politique agricole commune, à la santé des végétaux et à la protection de l'environnement. Cette information porte sur les droits et obligations des exploitants, les contrôles susceptibles d'être réalisés et les principales formalités permettant d'assurer la mise en conformité des exploitations. Elle est adaptée aux caractéristiques géographiques du département, aux zonages environnementaux opposables aux exploitations agricoles et à la nature de leur activité. Cette information est fournie à titre gratuit par tout moyen et sur tout support.* » et modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022. Elle comprend également les 2 thématiques suivantes, ajoutées par les CA, l'agriculture biologique et les certifications environnementales.

- « **Exploitant agricole** » : personne physique exerçant une activité professionnelle agricole et bénéficiaire de la Mission de service public rendue par les CA, qui visite le Site Internet et qui peut exploiter les Fiches dudit Site dans le cadre de leur activité professionnelle selon les modalités et conditions prévues aux mentions légales et aux CGU.

- « **Conseillers** » : collaborateurs des membres du réseau des Chambres d'agriculture tels qu'identifiés à l'article L. 510-1 du Code rural et de la pêche maritime qui visitent le Site Internet afin de consulter les contenus et Fiches mis en ligne sur ledit Site dans le cadre de leur activité professionnelle selon les modalités et conditions prévues aux mentions légales et aux CGU.

- « **Grand public** » : personne physique qui n'est ni un Exploitant agricole, ni un Conseiller, qui visite le Site Internet et qui peut exploiter les contenus et les Fiches dudit Site selon les modalités et conditions prévues aux mentions légales et aux CGU.

- « **Internaute** » : désigne ensemble l'Exploitant agricole, le Conseiller et le Grand public.

- « **Internaute connecté** » : désigne un Internaute qui a créé un compte sur le Site Internet pour accéder à des fonctionnalités de navigation avancées : abonnement à des alertes mails, consultation de l'historique des recherches et des favoris.

- « **Fiches** » : les Fiches nationales et les Fiches locales.

- « **Fiches nationales** » : désigne les documents concernant les informations à caractère national sur la réglementation relative à l'identification des animaux, à la santé et à la protection animales, à la politique agricole commune, à la santé des végétaux, à la protection de l'environnement, à l'agriculture biologique et aux certifications environnementales. Elles sont identifiables par la mention « national », classées par thématique, validées et éditées par la CA dont l'identité figure sur ladite Fiche. Le Président de la CA éditrice de la Fiche nationale est Directeur de publication de ladite Fiche. Les Fiches nationales sont publiées par CDA France sur le Site Internet.

- « **Fiches locales** » : documents concernant les informations locales, c'est-à-dire adaptées aux caractéristiques géographiques du département, aux zonages environnementaux opposables aux exploitations agricoles et à la nature de leur activité, sur la réglementation relative à l'identification des animaux, à la santé et à la protection animales, à la politique agricole commune, à la santé des végétaux, à la protection de l'environnement, à l'agriculture biologique et aux certifications environnementales. Elles sont identifiables par la mention du « département concerné », classées par Thématique, validées, éditées et publiées par la CA dont l'identité figure sur ladite Fiche. Les Fiches locales sont rendues accessibles par CDA France sur le Site Internet.

- « **CA** » : Chambres d'agriculture départementales, interdépartementales, régionales et de région au titre des dispositions des articles 2 et 4 de l'ordonnance n° 2019-59 du 30 janvier 2019 relative à l'exercice et au transfert, à titre expérimental, de certaines missions dans le réseau des CA.

- « **CDA France** » : Chambres d'agriculture France chargée par les CA de la création, la gestion, l'administration, l'alimentation en Fiches nationales, l'accessibilité en Fiches, l'hébergement et la maintenance du Site Internet

- « **Les parties** » : désigne CDA France, les CA et l'Internaute.

## ARTICLE 2 – ACCES AU SITE INTERNET

**2.1** Le Site Internet, objet des présentes CGU est gratuitement et librement accessible à tout Internaute via l'url suivante : <https://info-reglementaire.proagri.fr/>

**2.2** A titre d'information, et sans engagement de la part des CA à ce titre, le Site Internet est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf dysfonctionnement du réseau internet, cas de force majeure ou d'événements hors du contrôle des CA et/ou de CDA France, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Site Internet. Les CA ne sont tenues à aucune obligation de résultat concernant l'accessibilité du Site Internet, et ne sont en aucun cas responsables des interruptions et des conséquences qui peuvent en découler.

## ARTICLE 3 – LES FICHES

Le Site Internet a pour objet de mettre gratuitement à la disposition des Internautes les textes en vigueur sur les thématiques relevant de la Mission de service public.

### 3.1 Caractéristiques des Fiches

Les Fiches portent sur les droits et obligations des Exploitants agricoles, les contrôles susceptibles d'être réalisés et les principales formalités permettant d'assurer la mise en conformité de leurs exploitations sur les thématiques qu'elles couvrent, telles que précisées à l'article 1 des CGU.

Les Fiches sont rédigées sur la base des textes légaux en vigueur au moment de leur date de publication sur le Site Internet avec un travail de vulgarisation réalisé par la CA éditrice. Elles comprennent également la référence aux textes applicables.

Elles sont taguées dans le pavé en haut à droite afin de distinguer les Fiches nationales des Fiches locales : « national » ou mention du « département concerné », comprennent la date (*jour/mois/année*) de leur établissement et de leur(s) mise(s) à jour le cas échéant et l'identité de la CA éditrice.

Les CA se réservent le droit de modifier les caractéristiques des Fiches publiées à tout moment.

### 3.2 Propriété des Fiches et des informations

Les Fiches sont la propriété de la CA éditrice.

L'Internaute ou l'Internaute connecté s'interdit toute action tendant à s'approprier indument toute information, toute Fiche, notamment en vue de constituer une base de données documentaire ou de reconstituer tout ou partie des fichiers d'origine.

L'extraction et la réutilisation de la totalité ou d'une partie qualitativement ou substantiellement des informations contenues sur le Site Internet et /ou dans les Fiches sur un autre support, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit est interdite.

La propriété et l'utilisation des informations dans les pages « Qui sommes-nous ? » et « Aides » sont régies par les [mentions légales](#) du Site Internet disponibles sur sa page d'accueil.

### 3.3 Les droits sur les Fiches

L'Internaute dispose des droits suivants sur les **Fiches nationales** :

- Droit d'accès :
- en sélectionnant une thématique dans l'onglet « Réglementation » en cliquant sur son icône, puis en choisissant une sous thématique identifiée dans l'outil de filtrage pour obtenir la(es) Fiche(s) nationale(s),
- en effectuant une recherche via le moteur de recherche, sur la base de mots clés et/ou d'informations qu'il renseigne pour obtenir la(es) Fiche(s) nationale(s) ;
- droit de visualisation ;
- droit de téléchargement ;
- droit de stockage ;
- droit d'impression.

L'Internaute dispose des droits suivants sur les **Fiches locales** :

- Droit d'accès :
- en choisissant d'accéder à la réglementation relative aux spécificités des départements de la région en sélectionnant un territoire dans l'outil de filtrage pour obtenir la(es) Fiche(s) locale(s),
- en effectuant une recherche via le moteur de recherche, sur la base de mots clés et/ou d'informations qu'il renseigne pour obtenir la(es) Fiche(s) locale(s) de tous les départements et/ou de celui saisi dans le moteur de recherche ;
- droit de visualisation ;
- droit de téléchargement ;
- droit de stockage ;
- droit d'impression.

**Les droits concédés sur les Fiches nationales et locales sont limités à l'usage de chaque Internaute dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle pour l'Exploitant agricole et le Conseiller.** Les informations et les Fiches ne peuvent donc en aucune manière faire l'objet,

même partiellement, d'aucune reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'aucune extraction totale ou partielle de données et/ou transfert sur un autre support. L'Internaute ou l'Internaute connecté s'interdit notamment de procéder à toute reproduction, extraction ou réutilisation qualitative ou quantitative substantielle du contenu des informations et Fiches, ainsi qu'à l'extraction ou à la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles des informations et des Fiches.

Ce droit d'usage, ne confère pas à l'Internaute de droits de redistribution ni de transmission à des tiers, notamment à des fins commerciales.

Chaque Fiche reproduite doit mentionner sa source, son titre et son auteur.

Toute autre utilisation est soumise à autorisation préalable écrite de la CA éditrice, sous peine de poursuites judiciaires.

## ARTICLE 4 – BENEFICIER DES FONCTIONNALITES AVANCEES

### 4.1 Création d'un espace personnel

Afin de bénéficier des fonctionnalités avancées, l'Internaute doit se créer un compte. À cette fin, il complète le formulaire de création de compte en ligne sur le Site Internet.

Les identifiants de connexion à l'espace personnel sont strictement personnels et confidentiels.

Pour garantir la sécurité de son compte, l'Internaute connecté doit veiller à :

- choisir un mot de passe suffisamment robuste ;
- ne pas divulguer à des tiers ses identifiants de connexion ;
- prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que des tiers ne puissent y avoir accès ;
- prendre toutes les mesures afin d'éviter qu'un tiers puisse accéder à son compte, même à son insu ;
- ne pas donner accès à son compte à des tiers.

En cas de perte ou d'oubli de son mot de passe, l'Internaute connecté peut procéder à une réinitialisation de son mot de passe en cliquant sur « Mot de passe oublié ? » sur la page lui permettant de s'authentifier sur le Site Internet.

### 4.2 Descriptif des fonctionnalités avancées

L'espace personnel permet à l'Internaute connecté de personnaliser sa navigation :

- en s'abonnant à des alertes mails pour recevoir des notifications suite à la publication de nouvelles fiches réglementaires / à la mise à jour de fiches existantes ;
- en consultant son historique des recherches pour retrouver les dernières recherches réalisées dans la barre de recherche ;
- en créant des favoris lui permettant de consulter en un clic ses Fiches favorites ;
- en contactant un agent de la CA de son département pour avoir une réponse à un questionnaire concernant la réglementation diffusée sur le Site Internet ;
- en gérant son espace personnel : consultation du détail de son compte, modification et suppression de son compte.

## ARTICLE 5 – MODIFICATION DES CGU

Les présentes CGU sont consultables en ligne sur chacune des pages du Site Internet. Elles sont susceptibles d'être modifiées sans autre formalité que la mise en ligne d'une nouvelle version modifiée, seule cette dernière version étant retenue.

## ARTICLE 6 – RESPONSABILITES

L'Internaute est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique ainsi que de son accès à internet.

L'Internaute est seul responsable des recherches qu'il formule et de l'utilisation qu'il fait des résultats obtenus et des conséquences directes ou indirectes de cette utilisation. Il appartient à l'Internaute d'en faire un usage conforme aux présentes CGU et à la réglementation en vigueur.

En aucun cas, les CA ne pourront être tenues pour responsables d'un quelconque dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation des informations et Fiches fournies. L'Internaute garantit les CA contre toute demande, réclamation, revendication et/ou recours de toute sorte, résultant de toute violation de ces stipulations.

De plus, la responsabilité de CDA France ou d'une CA ne peut être engagée pour retard ou défaillance tenant soit à un cas de force majeure, soit à un événement échappant à son contrôle, soit encore du fait l'Internaute ou du fait d'un tiers.

L'Internaute reconnaît être parfaitement informé que les Fiches disponibles peuvent varier d'une CA à l'autre, et donc d'un département à l'autre, sans que CDA France et les autres CA puissent en être tenus pour responsables. Il est expressément convenu que la responsabilité d'une CA ne peut être recherchée que pour faute prouvée et pour des dommages directs et prévisibles, exclusivement causés par un manquement d'une CA, dans le cadre de la Loi ESSOC exclusivement, à son obligation de délivrer aux Exploitants agricoles, dans chaque département, une information à caractère général sur la réglementation relative à l'identification des animaux, à la santé et à la protection animale, à la politique agricole commune, à la santé des végétaux et à la protection de l'environnement, portant sur les droits et obligations des exploitants, les contrôles susceptibles d'être réalisés et les principales formalités permettant d'assurer la mise en conformité des

exploitations et adaptée aux caractéristiques géographiques du département, aux zonages environnementaux opposables aux exploitations agricoles et à la nature de leur activité, à l'exclusion notamment des dommages indirects, des pertes de profit, de chiffre d'affaires, de récoltes et/ou de troupeaux, d'informations, préjudice commercial, forclusion dans leurs créances. Les CA n'ont pas d'obligation vis-à-vis des autres Internautes.

CDA France et une CA ne sauraient être tenus responsables du non fonctionnement, d'une impossibilité d'accès ou de dysfonctionnement des services du fournisseur d'accès de l'Internaute à ceux du réseau internet. Il en sera de même pour toutes autres raisons extérieures à CDA France et/ou à une CA.

L'Internaute déclare être bien informé des caractéristiques intrinsèques de l'internet et notamment du fait que la transmission des informations sur l'internet ne bénéficie que d'une fiabilité relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes, aux caractéristiques et capacités diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée et de nature à impacter les délais de téléchargement ou l'accessibilité aux informations, et que l'internet est un réseau ouvert et, qu'en conséquence, les informations qu'il véhicule ne sont pas protégées contre les risques de détournement, d'intrusion dans son système, de piratage des données, programmes et fichiers de son système, de contamination par des virus informatiques, et qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les données, fichiers ou programmes stockés dans son système contre la contamination par des virus comme des tentatives d'intrusion dans son système.

En tout état de cause, les obligations souscrites par les CA sont des obligations de moyens. La responsabilité de la CA éditrice, ne saurait, en conséquence, être engagée ni expressément ni tacitement, pour quelque dommage que ce soit, subi par un Internaute résultant directement ou indirectement d'une information inexacte ou incomplète, d'une erreur d'indexation, d'un retard ou d'une absence de mise en ligne ou d'une insuffisance d'exhaustivité des Fiches. En tout état de cause, la responsabilité des CA, dans le cas où elle serait retenue, se limitera au préjudice direct.

## ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES

Les mentions relatives aux Données personnelles sont disponibles dans la rubrique « Données Personnelles » présente en pied de page du Site Internet.

Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données de CDA France sont les suivantes : Stéphanie Sirjean, CDA France - DPD, 9 avenue George V, 75008 Paris.

Les demandes des Internautes concernant leurs données personnelles peuvent être adressées à : [dpd@apca.chambagri.fr](mailto:dpd@apca.chambagri.fr).

Celles des Délégués à la Protection des Données des CA sont disponibles en contactant la CA dont les coordonnées figurent en annexe 1 des Mentions légales.